

Paudex, le 1^{er} novembre 2022

Newsletter

Révision du plan d'affectation de Montreux – actions de l'ADIV

L'ADIV a interpellé, avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier Vaud (USPI Vaud), la Municipalité de Montreux afin que le processus d'élaboration d'un nouveau plan d'affectation démarre.

A titre de rappel, le Tribunal fédéral a annulé le 16 avril 2020 le plan général d'affectation (PGA) de Montreux – territoire urbanisé. L'ADIV a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de faire part des grandes inquiétudes de plusieurs des membres s'agissant de l'absence de PGA de la commune de Montreux. Dans ce cadre, il a été proposé les bons offices de l'association et l'expérience de ses membres afin de pouvoir échanger et participer aux réflexions visant à débloquer la situation.

Lors d'une rencontre entre l'ADIV et M. le Municipal Caleb Walther, ce dernier avait relevé qu'une étude sur le surdimensionnement des zones était en cours d'élaboration et qu'elle devrait être soumise aux autorités cantonales. Parallèlement à ces démarches, une nouvelle réglementation des zones réservées a été édictée et a fait l'objet d'oppositions.

A ce jour, force est de constater que ni la réglementation des zones réservées n'est entrée en force, ni le groupe de travail, chargé de participer au processus d'élaboration d'un nouveau PGA, s'est constitué.

Une telle situation devient de plus en plus critique et porte atteinte au tissu économique montreuisien. La quasi-totalité des projets de constructions est bloquée, ce qui fatalement impacte négativement toutes les entreprises de la région et menace des emplois.

Dans ces conditions, l'ADIV, avec la FVE et l'USPI Vaud, a sollicité, par le courrier ci-joint, une rencontre avec la Municipalité de Montreux ainsi que la constitution des groupes consultatifs et une participation aux travaux de ces derniers. Cas échéant, une action de communication pourrait également être entreprise.

Annexe : ment.